

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Projet de réalisation d'un parc photovoltaïque
lieu-dit « Le Bourg »
Commune d'Argent sur Sauldre (18410)

Par arrêté préfectoral N° DDT 2022-174, **une enquête publique**, portant sur le projet susvisé, est prescrite **du lundi 13 juin 2022 (9 heures) au mercredi 13 juillet 2022 (17 heures), soit pendant 31 jours consécutifs**.

Cette enquête publique s'inscrit dans le cadre d'une demande de permis de construire, déposée par la société CPV SUN 40.

Le dossier d'enquête sera déposé en mairie d'Argent-sur-Sauldre, lieu unique et siège de l'enquête. Il comprend une demande de permis de construire, accompagnée notamment d'une étude d'impact, d'une note de présentation non technique du projet ainsi que l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale sur cette procédure.

Monsieur Bernard DUCATEAU, officier général de l'armée de l'air en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif d'Orléans.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter et prendre connaissance du dossier en versions :

- papier et également électronique, sur un poste informatique mis à disposition, à la mairie d'Argent-sur-Sauldre, aux jours et horaires habituels d'ouverture, sise rue Jean Moulin,
- numérique, sur le site internet départemental de l'État (IDE) : www.cher.gouv.fr ; onglet « publications », rubrique « enquêtes publiques ».

Le public pourra formuler ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition à la mairie d'Argent-sur-Sauldre, aux jours et horaires habituels d'ouverture ;
- au commissaire enquêteur, qui se tiendra à sa disposition lors des permanences en mairie d'Argent-sur-Sauldre les

- lundi 13 juin 2022 de 9h00 à 12h00,
- mercredi 22 juin 2022 de 14h00 à 17h00,
- jeudi 30 juin 2022 de 9h00 à 12h00,
- vendredi 8 juillet 2022 de 14h00 à 17h00,
- mercredi 13 juillet 2022 de 14h00 à 17h00.

- par courrier déposé ou transmis par voie postale **à la mairie d'Argent-sur-Sauldre** - à M. le commissaire enquêteur - enquête publique projet de parc photovoltaïque « Le Bourg » :

- par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-enquetepublique@cher.gouv.fr
- via le site internet départemental de l'État : www.cher.gouv.fr

Les correspondances, déposées en mairie ou transmises par voie postale, seront annexées au registre d'enquête. Les contributions transmises, par voie électronique, seront mises à disposition sur le site IDE.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet du Cher – DDT du Cher – Mission appui au pilotage, juridique et communication – 6, place de la pyrotechnie – 18019 Bourges Cedex, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à monsieur Julien BAUDOUX, Immeuble Le Basco – 966 avenue Raymond Dugrand – CS 66014 – 34060 MONTPELLIER - Tel : 04 67 64 99 60 / 06 51 47 17 60 – Mail : j.baudoux@luxel.fr

Le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions, accompagnés de l'exemplaire du dossier mis à disposition au siège de l'enquête, le registre d'enquête et documents annexés, à monsieur le Préfet du Cher - DDT du Cher - **dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête**.

Le dossier, ainsi que le rapport du commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie d'Argent-sur-Sauldre, à la préfecture du Cher auprès de la DDT et consultables sur le site internet départemental de l'État : www.cher.gouv.fr

Au terme de l'enquête publique et au vu du rapport, des conclusions et avis du commissaire enquêteur, monsieur le Préfet du Cher est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté préfectoral, la décision relative à la demande de permis de construire.

Bourges, le 20 mai 2022

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental,

signé

Eric DALUZ